

***Votre repas
de fin d'année 2021
à
La Bastide de la Salette.***

Menu de fin d'année

49 € TTC / personne

Apéritif

Cocktail de Noël Maison, Jus de fruits et Coca Cola,
Assortiment de trois canapés salés

Entrées

Carpaccio de St Jacques en marinade d'œuf de lumps, mangue et passion

Ceviche de bar au gingembre et coriandre

Terrine de foie gras au Sauternes, compoté d'oignons aux marrons

Tatin de foie gras, sauce au miel

Déclinaison terre et mer

(Rillettes de saumon - Crème brûlée au foie gras - Tartine croustillante magret, pomme verte et chèvre frais - Toast de radis noir et tarama - Tartine de roquefort et noix - Rillettes de courgette à la menthe)

Plats Chauds

Pavé de saumon et nage de fruits de mer

Blanquette de lotte au citron vert et gingembre

Filet mignon de veau aux champignons

Parmentier de confits de canard au foie gras

Desserts

Tiramisu à la crème de marron

Bûche framboises et pistaches

Panacotta aux litchis et framboises

Déclinaison du Pâtissier

Forfait Boissons

Vin IGP Réserve d'Estoublon rouge et blanc,
Eaux minérales plates et gazeuses, Café ou Thé

Déjeuner à partir de 10 personnes - Dîner à partir de 30 personnes

Menu unique et identique à déterminer pour l'ensemble des convives

N'hésitez pas à nous signaler tous régimes alimentaires spécifiques

Cocktail de fin d'année

49€ TTC / personne

Apéritif

Cocktail de Noël Maison, Jus de fruits et Coca Cola,
Eaux minérales plates et gazeuses
Rillettes de maquereaux aux herbes et ses gressins
Croûtons de Caviar d'aubergine
Croûtons de tapenade

Pièces salées froides

Canapé au saumon et ciboulette
Mini caroline au foie gras
Verrine de tartare de concombre et œuf de truite
Foie gras de canard sur pain d'épice
Carpaccio de bœuf au parmesan et arôme de truffe
Duo de tartare de saumon et St Jacques citron vert et gingembre
Mousse de chèvre à la betterave et aux noix

Pièces salées chaudes

Brochette de St Jacques marinées aux agrumes
Beignet de crevette tempura
Accra de morue
Mini brochette de volaille au teriyaki et sésame
Mini burger façon Rossini
Assortiment de mini nems
Bâtonnet de mozzarella fondante

Pièces sucrées

Assortiment de mini calissons et macarons
Verrine de tiramisu aux marrons
Panacotta à la noix de coco et mangue
Verrine de pomme et kiwi
Tartelette caramel beurre salé
Mini tropézienne

Forfait Boissons

Vin IGP Réserve d'Estoublon rouge et blanc,
Eaux minérales plates et gazeuses, Café ou Thé

Compléments

Le tarif par personne inclut la mise à disposition de l'espace :

- Pour le déjeuner jusqu'à 17h00 – au-delà, 150€ par heure supplémentaire.
- Pour le dîner jusqu'à minuit - au-delà, 150€ par heure supplémentaire.

Possibilité de moduler les prestations comme vous le souhaitez :

- Le plateau de fromage par table : + 2.50€ TTC / pers
- Possibilité de changer le dessert pour un grand gâteau : +2.00€ TTC / pers
- Ajout de Whisky, Pastis, Mojito, Spritz : sur devis
- Coupe de champagne : + 8.00€ TTC / pers

Changement de vin, supplément de 4.00€ TTC / pers :

- Bandol Château Salette rouge et rosé
- Bandol Château Salette Rosé
- Champagne Brut DANGIN 45.00 € TTC la bouteille
- Champagne MUMM CORDON ROUGE 60.00 € TTC la bouteille
- Droit de Bouchon Champagne 12€ TTC par bouteille ouverte

**En tant que restaurateur, nous n'acceptons pas
de nourriture ou boissons provenant de l'extérieur.**

Prestation musicale et mise en lumière du lieu : 900€ TTC de 19h00 à minuit
Au-delà de minuit 150€ par heure supplémentaire – repas du prestataire offert.

Décoration de l'espace sur le thème de Noël : 600€ TTC
Chemin de table, centre de table, sapin décoré, housse de chaises blanches.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV) BASTIDE DE LA SALETTE

1 - GENERAL

Les présentes CGV et le devis établi par La Bastide de la Salette constituent le contrat liant la société et la Bastide de la Salette dans le cadre de l'organisation d'un évènement professionnel. La réservation de la manifestation ne devient définitive entre la Bastide de la Salette et la société qu'à réception des présentes CGV et du devis établi par la Bastide de la Salette dûment datés, paraphés, signés, portant le cachet de la société, son N° TVA INTRA COMMUNAUTAIRE et la mention « bon pour accord » avec un acompte représentant 30% du montant de la facturation totale. Toute réservation implique donc de la part de la société l'adhésion entière et sans réserve aux présentes CGV et au devis qui les accompagne, à l'exception de tout autre document. La Bastide de la Salette se réserve le droit d'annuler la manifestation tant que le contrat et l'acompte ne lui ont pas été adressés dans les 10 jours qui suivent la mise en option de la date de la manifestation.

2- ORGANISATION DE LA MANIFESTATION

La société doit préciser par écrit à la Bastide de la Salette, minimum 15 jours avant la manifestation le choix du menu, les conditions d'installation des salles de réunion, et 4 jours ouvrables avant la manifestation le nombre exact de participants.

Manifestation au déjeuner : Au-delà de 17 heures, un supplément de 150 € TTC sera facturé par heure supplémentaire.

Manifestation au dîner : Au-delà de minuit, un supplément de 150 € TTC sera facturé par heure supplémentaire.

Modifications : 15 jours avant la manifestation, la société devra communiquer à la Bastide de la Salette le nombre approximatif de participants à plus ou moins 20% de celui du devis. Toute demande de modification des prestations prévues par rapport au devis accepté doit être adressée par écrit à l'établissement.

Matériel : Il est formellement interdit d'enfoncer des clous, des punaises, des agrafes ou de coller des adhésifs sur les portes et les murs. Tout projet de décoration (montage spécial et technique) doit être soumis à la Bastide de la Salette. La société est responsable de l'ensemble des dommages causés par son intermédiaire (notamment par les participants) et s'engage, en cas de dégradation à supporter les coûts de remise en état des lieux mis à disposition.

3- RESPONSABILITÉ

La société sera tenue pour responsable de tous les dégâts causés, de toutes les disparitions constatées dans les installations, du matériel de l'établissement, de même que des dommages causés à la personne et aux biens des autres participants et entre les participants eux-mêmes, par lui-même, ou ses prestataires.

La Bastide de la Salette décline toutes responsabilités pour les dommages de quelque nature que ce soit (vol, dégradation, incendie...) affectant les biens apportés par le client ou les participants, quel que soit l'endroit où ils sont entreposés.

La société doit donc assurer la garde de ses biens et matériels, apportés par elle-même ou ses participants.

4- ANNULATION

En cas de force majeure, la Bastide de la Salette se réserve le droit d'annuler toute manifestation, ceci sans dédommagement. L'acompte sera alors remboursé. L'Etablissement se réserve également le droit d'annuler en totalité ou en partie la manifestation si les CGV ne sont pas respectées, les acomptes perçus ne seront pas remboursés.

Pour toute annulation de la part du client, les acomptes versés seront conservés.

Conditions d'annulations :

- 15 jours avant la manifestation 30% du devis signé
- 07 jours avant la manifestation 50% du devis signé
- 04 jours avant la manifestation 80% du devis signé
- Au-delà 100% du devis signé

5- FACTURATION

Le montant de la facturation sera celui convenu lors du devis initial ou en fonction du nombre de convives annoncé 15 jours avant la manifestation dans la limite de 20% en plus ou en moins. Dans tous les cas, le nombre définitif de convives devra être précisé par écrit 96 heures avant la manifestation.

Les tarifs pourront être modifiés en cas de changement législatif et/ou réglementaire susceptibles d'entraîner des variations de prix.

Conditions de paiement : - le paiement d'un acompte de 30% à la signature - le versement du solde à l'issue de la manifestation.

6- REGLEMENT

Toute facture établie par la Bastide de la Salette est payable à réception. Tout paiement différé au-delà des échéances initiales, est passible de plein droit et sans autre avis d'un intérêt de 2% par mois de retard. Tout incident de paiement entraînera la perception d'une somme forfaitaire de 39 € H.T

Toute facture, non payée à 30 jours, déclenchera une procédure d'injonction de payer déposée auprès du tribunal de commerce. Les frais de mise au contentieux et les honoraires de recouvrement sont à la charge du client.

7- RECLAMATIONS ET LITIGES

La société doit adresser à la Bastide de la Salette par lettre recommandée avec accusé de réception toute contestation ou réclamation dans un délai de 8 jours après la manifestation. Passé ce délai, aucune réclamation ne pourra être satisfaite. Tout litige ou différent né de l'interprétation ou de l'exécution du contrat relèvera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Marseille.

Fait à Marseille, le

Signature du client :

Précédé de la mention « Bon pour accord »



*La Bastide de la Salette
vous souhaite d'agréables
fêtes de fin d'année 2021.*